

Bruges, le 2 septembre 2025

PARUTION :**Département : 63****Journal : Semeur hebdo****Date de parution : 5 septembre 2025**

Référence n°A2500181

Annonces administratives

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Commune de LA BOURBOULE

Par arrêté n° 2025/229 du 29 août 2025 le Maire de la commune de La Bourboule a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de La Bourboule, représentée par son maire, M. François CONSTANTIN et dont le siège administratif est situé à la mairie, 15 place de la République, 63150 La Bourboule.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, la présidente du tribunal administratif a désigné M. Jean-Christophe PEUREUX, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie, 15 place de la République, 63150 La Bourboule du lundi 22 septembre à 8 h, au vendredi 24 octobre 17 h inclus, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- lundi 22 septembre de 10h à 12h
- lundi 6 octobre de 9h à 12h
- mercredi 15 octobre de 14h à 17h
- vendredi 24 octobre de 14h à 17h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.plu-labourboule.fr, en mairie de La Bourboule, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le poste informatique situé à l'accueil de la Mairie, 15 place de la République, du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie de La Bourboule,

à l'attention de M. PEUREUX commissaire enquêteur, 15 place de la République, 63150 La Bourboule ou par courrier électronique à enquetepubliqueplu@labourboule.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté complété de l'évaluation environnementale et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges

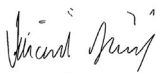
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public

à la mairie de La Bourboule et à la préfecture du Puy-de-Dôme aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A La Bourboule, le 01 septembre 2025

**Le Maire,
François CONSTANTIN**



ALC REGIE
6 Rue Pierre et Marie Curie
CS 42110
33525 BRUGES Cedex
Tél : 05.56.44.72.24